



COMMUNE DE

Boulouparis

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Nouvelle-Calédonie
Province Sud

Extrait du registre des délibérations

DIVISION
ADMINISTRATIVE SUD

15 JUN 2023

Contrôle de légalité

DIVISION
ADMINISTRATIVE SUD

15 JUN 2023

L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin

Le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Pascal VITTORI, Maire de la commune

Nombre de membres en exercice : 23

Date de la convocation : 30 mai 2023

Présents : M. Karlheinz CREUGNET, Mme Valérie TRAHAN, Mme Valentine TOFILI, M. Henri POIROI, Mme Josiane LECHANTEUR, Mme Fabienne SANTACROCE, M. Yannick ROLLAND, Mme Brigitte CLARISSE, M. David CARNICELLI, Mme Marielle AUVRAY, M. Jean-Michel LAVAL, Mme Odette GEORGET, M. Jacques CHETAH, M. Hervé KIKI, Mme Sandrine LODS, M. Philippe LEMAITRE.

Absents excusés et représentés : Mme Carine THEVEDIN, M. Richard OLLIVIER, Mme Aude LEGRAS, M. Jérôme SIRET, Mme Sonia MAHOSSEM,

Absents : M. Roger THEVEDIN.

ADOPTION :

- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0
- POUR : 22

Délibération n°34 /2023

Objet : Autorisation signature convention FEI avec ETAT pour travaux de sécurisation du talus de Kouergoa

- **Vu** la loi n° 77/744 du 8 juillet 1977 modifiant le régime communal dans le territoire de la Nouvelle-Calédonie et Dépendances,
- **Vu** la loi n° 90-1247 du 29 décembre 1990 portant suppression de la tutelle administrative et financière sur les communes de Nouvelle-Calédonie et dispositions diverses relatives à ce territoire,
- **Vu** la loi organique n° 99/209 du 19 Mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- **Vu** la loi n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- **Vu** la circulaire n° 22-016340-D du 13 septembre 2022 relative à l'élaboration de la programmation du Fonds exceptionnel d'investissement pour 2023 ;
- **Vu** la demande de financement présentée par la commune de Boulouparis, en date du 16 décembre 2022 ;
- **Vu** la décision du Ministre des Outre-mer en date du 5 avril 2023 ;
- **Considérant** que la commune de Boulouparis a subi des dégâts importants sur sa voirie municipale suite aux passages de plusieurs phénomènes climatiques en 2021 et 2022,
- **Considérant** que la route de Kouergoa a été fragilisée par ces phénomènes,
- **Considérant** qu'il y a urgence à sécuriser l'accès à la tribu de Kouergoa,

Sur proposition du maire, le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE :



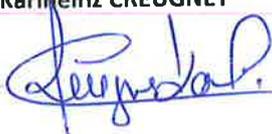
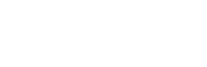
Article 1 :

D'habiliter le maire à signer la convention annexée relative à l'attribution d'une subvention de l'Etat dans le cadre du programme de rattrapage en matière d'équipements structurants du Fonds Exceptionnel d'Investissement (F.E.I.) 2023.

La convention rappelle notamment l'objet des travaux prévus sur la route de Kouergoa, l'objectif d'achèvement des travaux ainsi que le plan de financement, et fixe les engagements et les modalités de versement de la subvention.

Article 2 :

Le Maire et le Trésorier de la Province Sud sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et affichée à la porte de la mairie.

Le maire Pascal VITTORI 	1^{er} adjoint Karlheinz CREUGNET 	2^{ème} adjointe Valérie TRAHAN 	4^{ème} adjointe Valentine TOFIL 
5^{ème} adjoint Henri POIROI 	6^{ème} adjointe Josiane LECHANTEUR 	Conseillère municipale Fabienne SANTACROCE 	Conseiller municipal Yannick ROLLAND 
Conseillère municipale Brigitte CLARISSE 	Conseiller municipal David CARNICELLI 	Conseillère municipale Marielle AUVRAY 	Conseiller municipal Jean-Michel LAVAL 
Conseillère municipale Odette GEORGET 	Conseiller municipal Jacques CHETAH 	Conseillère municipale Carine THEVEDIN 	Conseiller municipal Richard OLLIVIER 
Conseillère municipale Aude LEGRAS 	Conseiller municipal Herve KIKI 	Conseiller municipal Jérôme SIRET 	Conseillère municipale Sandrine LODS 
Conseiller municipal Philippe LEMAITRE 	Conseillère municipale Sonia MAHOSSEM 	Conseiller municipal Roger THEVEDIN 	



COMMUNE DE
Boulouparis

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Nouvelle-Calédonie
Province Sud

Visa Certification caractère exécutoire de la présente délibération en vertu de sa transmission à la SAS le

15 JUN 2023

Le maire

Pascal VITTORI

